



DESTINATAIRES : Titulaires d'un emploi supérieur au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

C.C. : M. Jean-François Hould, directeur de cabinet
M^{me} Henriette Dumont, directrice générale
M^{me} Anouk Gagné, directrice générale adjointe
M. Alain Olivier, secrétaire général

EXPÉDITEUR : M. Jean-Stéphane Bernard, sous-ministre

DATE : Le 30 avril 2015

OBJET : Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le 11 mars 2015, le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Marc Fournier, annonçait que le Conseil des ministres avait approuvé le règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Ce règlement, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril dernier, prévoit que les organismes publics qui y sont assujettis, comme l'est le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), soient tenus de diffuser sur leur site Internet plusieurs renseignements relatifs aux dépenses et frais de même que les renseignements concernant les salaires, les indemnités et les allocations annuels des ministres, directeurs de cabinet et titulaires d'un emploi supérieur (TES).

Par ailleurs, les documents transmis dans le cadre des demandes d'accès à l'information, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, devront également être diffusés. Pour plus de détails concernant les renseignements visés par le règlement ainsi que la fréquence de diffusion, veuillez consulter l'annexe 1.

Afin de pouvoir répondre à ces nouvelles exigences d'extraction de données, le MRIF a mis sur pied un groupe de travail qui depuis la fin novembre 2014, œuvre notamment à modifier les systèmes informatiques (outil de suivi des CT déplacement appelé GCT) et le site Internet, ainsi qu'à élaborer des lignes directrices.

À terme, ces lignes directrices ministérielles basées sur le recueil de politiques de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor et sur les pratiques de saisie dans les systèmes comptables du ministère (SAGIR et Quickbooks) permettront d'uniformiser nos pratiques et d'assurer une plus grande cohérence dans la publication des données.

Depuis sa mise en place, l'objectif du groupe de travail a été de s'assurer que le MRIF soit en mesure d'extraire les renseignements demandés sous le format requis. Toutefois, l'ensemble des données visées par ce règlement n'est pas disponible dans nos systèmes de gestion. Par exemple, les ministres ou TES qui se déplacent à l'extérieur du Canada (ou de leur pays d'attache), devront dorénavant rédiger un rapport de mission pour chacun de leurs déplacements. Afin de répondre à cette exigence, l'annexe 2 présente une directive à cet égard ainsi que le gabarit à remplir.

Donc, il est concrètement attendu que les TES s'assurent que :

- l'ensemble de leurs déplacements, incluant ceux effectués à l'intérieur de leur territoire d'attache, soit saisi dans GCT et sera donc inclus dans le rapport trimestriel. Ainsi, à titre d'exemple, pour le délégué général du Québec à Londres, des déplacements à Manchester ou Édinburgh, déjà saisis dans GCT, figureront dans les résultats diffusés trimestriellement;
- pour tout déplacement à l'extérieur du Québec et du Canada (ou à l'extérieur du territoire d'attache pour les TES affectés à l'étranger) outre la saisie dans GCT, qu'un rapport de mission soit rédigé, approuvé par les autorités et transmis à la direction responsable de la diffusion de l'information, à l'intérieur des 30 jours ouvrables suivant la mission;
- l'ensemble de leurs dépenses de fonctions et tout autre frais de représentation soit saisi au système comptable de façon convenable (pour plus de détails concernant la présentation des données qui seront publiées, veuillez consulter l'annexe 3);
- l'ensemble des dépenses sous leur responsabilité soit rapidement saisi au système comptable. Pour les représentations utilisant Quickbooks, les données visées devront être acheminées mensuellement à la Direction des ressources financières et immobilières pour compilation.

Afin de vous permettre de mieux comprendre les exigences émanant de ce règlement, vous serez prochainement conviés à une rencontre de travail.

L'ensemble de la reddition de comptes demandée par ce règlement exige de la part du ministère la mise sur pied de nouveaux processus. Pour toute question relative à ceux-ci, je vous invite à vous adresser à M^{me} Anouk Gagné, directrice générale adjointe des services à l'organisation. Pour toute question relative à la publication des décisions et des documents dans le cadre des demandes d'accès, veuillez vous adresser à M. Alain Olivier, secrétaire général.

Je vous remercie pour votre collaboration habituelle.

ANNEXE 1 – RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - RÉSUMÉ DES DÉPENSES VISÉES

PERSONNES CONCERNÉES	RENSEIGNEMENTS À PUBLIER	DIFFUSION	DÉBUT DE LA DIFFUSION
Ministre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement ▪ Octroi de subvention à même le budget discrétionnaire ▪ Véhicule de fonction (coût de location, dépenses d'essence et dépenses d'entretien) 	Trimestrielle	15 août 2015
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire, indemnités et allocations annuels 	Annuelle	15 mai 2015
Directeur de cabinet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de fonction (chaque dépense) 	Trimestrielle	15 août 2015
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire, indemnités et allocations annuels 	Annuelle	15 mai 2015
Titulaire d'un emploi supérieur (sous-ministre, sous-ministres adjoints, délégués généraux et délégués)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement (tous les déplacements) ▪ Frais de fonction (chaque dépense) ▪ Véhicules de fonction (dépenses d'essence et dépenses d'entretien) 	Trimestrielle	15 août 2015
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaires, indemnités et allocations annuels 	Annuelle	15 mai 2015
Personnel du cabinet (y compris le directeur de cabinet)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant total des frais de déplacement 	Trimestrielle	15 août 2015
Dépenses des ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de formation et de participation à un colloque ou un congrès ▪ Montant total des frais de déplacement ▪ Contrats de publicité et de promotion ▪ Contrats de télécommunication mobile ▪ Contrats de formation ▪ Activités de réception et d'accueil 	Trimestrielle	15 août 2015
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de baux de location pour les espaces occupés par le ministère 	Annuelle	15 mai 2015

* L'ensemble du règlement peut être consulté sur le site de la Gazette officielle à la page suivante : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62759.pdf>

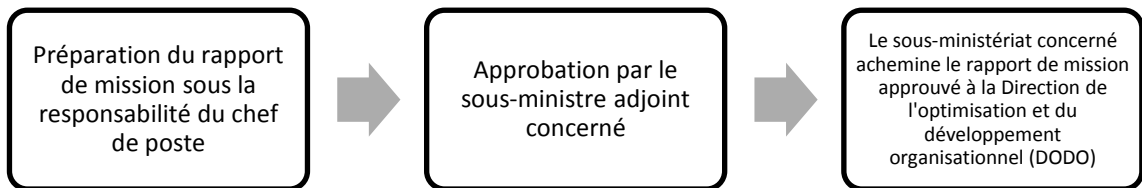
ANNEXE 2 - PRÉPARATION DES RAPPORTS DE MISSION

« À la suite de chaque déplacement de ministre ou de titulaire d'un emploi supérieur à l'extérieur du Canada, un rapport de mission doit être produit et publié. Dans le cas d'un déplacement comprenant plus d'une personne provenant d'un autre organisme public, un rapport par organisme public est requis. À titre d'exemple, lors d'une mission commune du ministre de l'Économie de l'Innovation et de l'Exportation et de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, chaque ministère sera responsable de publier sur son site Internet le rapport de mission correspondant à la portion des activités de son ou de sa ministre. Un canevas de rapport de mission à utiliser sera acheminé aux ministères et organismes, d'ici le 31 mars 2015. »

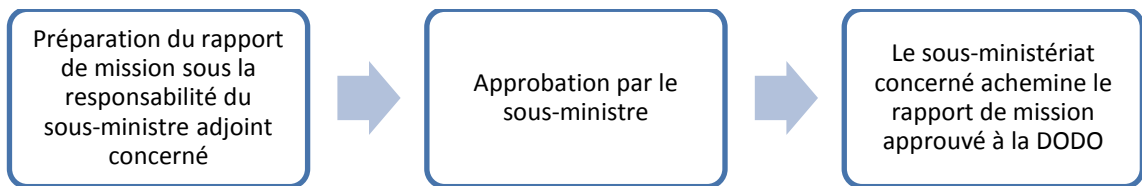
Extrait des Lignes directrices émises par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques du ministère du Conseil exécutif

Comme indiqué ci-dessus, lors de chaque déplacement à l'étranger, les ministres ainsi que les titulaires d'un emploi supérieur devront produire un rapport de mission aux fins de la diffusion. Ce rapport d'un maximum de deux pages devra être rédigé par l'organisateur de la mission et devra être approuvé selon la séquence ci-dessous :

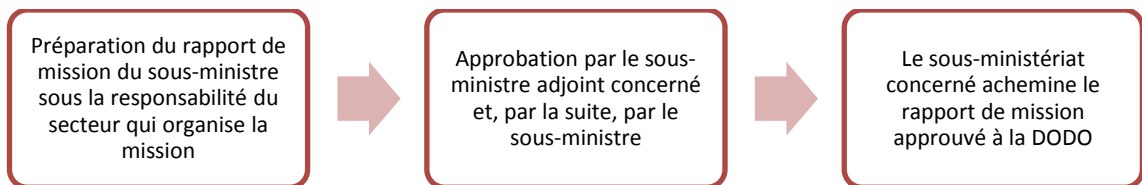
- Déplacement d'un **délégué(e) général(e) ou délégué(e)** à l'extérieur de leur pays d'attache



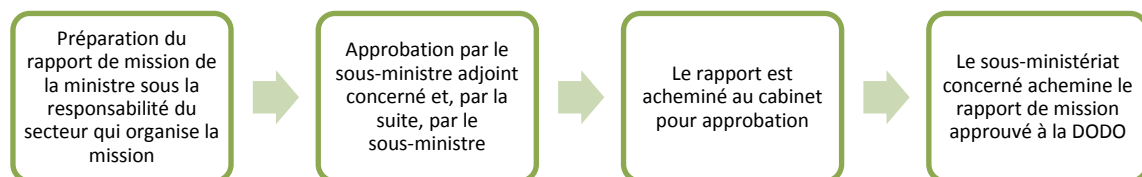
- Déplacement d'un **sous-ministre adjoint** à l'extérieur du Canada



- Déplacement du **sous-ministre** à l'extérieur du Canada



- Déplacement de la **ministre** à l'extérieur du Canada



Le rapport de mission approuvé par les autorités devra être acheminé à la DODO au plus tard **30 jours ouvrables** après la fin de la mission.

Une attention particulière devra être portée afin d'éviter de divulguer des renseignements personnels ou des renseignements fournis par un tiers.

L'ensemble des rapports de mission sera analysé par la responsable de l'accès à l'information avant d'être publié sur notre site Internet.

Rapport de mission

Lieu	
Date de la mission	

Contexte

Objectifs

Résultats

Composition de la délégation gouvernementale

Rédigé par :
Approuvé par :

Date :
Date :

ANNEXE 3 – EXEMPLES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Déplacements

Nom de la personne
Fonction de la personne

Au Québec 2014-15 Avril - Juin Juillet - Septembre Octobre - Décembre Janvier - Mars Année complète

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Inauguration de l'autoroute XYZ	2015-01-25	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine			115 \$		10 \$	Appels avec le téléphone de l'hôtel
Rencontre de travail	2015-02-01	Saint-Stanislas de la Parade		67,50 \$				

i Information complémentaire

Nom de la personne
Fonction de la personne

Hors Québec (Canada) 2014-15 Avril - Juin Juillet - Septembre Octobre - Décembre Janvier - Mars Année complète

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs	
							Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais de transport, d'hébergement de repas et les autres frais inhérents
Sommet sur la protection des animaux	2015-04-01 au 2015-04-03	Toronto	1 000 \$		200 \$	100 \$	10 \$	Appels au bureau avec le téléphone de l'hôtel	M. XY, directeur de cabinet	250 \$

i Information complémentaire

Nom de la personne
Fonction de la personne


À l'étranger 2014-15 Avril - Juin Juillet - Septembre Octobre - Décembre Janvier - Mars Année complète

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs					
							Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et les autres frais inhérents	Salons d'entretien	Services d'un photographe	Services d'un interprète	Rapport d'émission
Sommet de la Francophonie	2015-05-03 au 2015-05-07	France	2 000 \$		1 000 \$	400 \$	20 \$	buanderie	Xyz, conseiller	7 000 \$	100 \$	300 \$	200 \$	

i Information complémentaire


Dépenses de fonction

Nom de la personne	2014-15 ▼	<u>Avril - Juin</u>	Juillet - Septembre	Octobre - Décembre	Février - Mars	Année complète
Fonction de la personne						
Description de la dépense	Date	Coût				
Dîner de travail au restaurant	2015-01-25	52,75 \$				
Achat d'un ouvrage de référence	2015-01-25	50 \$				

 Information complémentaire


Activités de réception et d'accueil

Activités de réception et d'accueil	<u>Avril - Juin</u>	Juillet - Septembre	Octobre - Décembre	Janvier - Mars	Année complète
Description de l'activité	Date	Nombre de participants prévus	Coût de l'activité		
Départ à la retraite de 10 employés	2015-05-25	50	200 \$		
Accueil d'une délégation de la France	2015-06-01	40	3 000 \$		


 Information complémentaire

Indemnités, allocations et salaires annuels


Ministres					2014-15 ▼
Nom de la personne	Fonction	Indemnités annuelles comme ministre	Indemnités annuelles comme député	Autres allocations et indemnités de ministre	
Nom	Ministre	67 463 \$	89 950 \$	Frais de fonction 800 \$ par mois	

 Information complémentaire


Directeurs ou directrices de cabinet				2014-15 ▼
Nom de la personne	Fonction	Salaire au 31 mars	Allocations et autres indemnités	
Nom	Directrice de cabinet	120 000 \$	Frais de fonction 2 000 \$	

 Information complémentaire

Titulaires d'un emploi supérieur

2014-15 

Nom de la personne	Fonction	Salaire au 30 mars	Indemnités	Allocations
Nom	Sous-ministre	161 000 \$		Dépense de fonction 2 415 \$

 Information complémentaire